

Adhésion à la communauté de communes de Lacq

La communauté de communes de Lagor et les communes qui la composent ont pris la décision d'adhérer à la nouvelle communauté de communes de Lacq.

Cette nouvelle communauté regroupera à compter du 1 janvier 2011 les actuelles communautés de communes d'Arthez, Lacq, Lagor et Monein. Par voie de conséquences, la communauté de communes de Lagor sera dissoute au 31 décembre 2010.

La communauté de communes de Lacq reprend les compétences que nous avons données à la communauté de communes de Lagor à l'exception de la compétence sociale. Par conséquent, les communes de la communauté de Lagor vont constituer au 1 janvier 2011 un syndicat intercommunal pour assumer cette compétence sociale dont la

principale activité sera la gestion de la crèche installée sur la commune de Lagor. Comme la contribution fiscale pour la communauté de Lagor sera intégralement reversée à la communauté de communes de Lacq, celle-ci versera aux communes de la communauté de Lagor une attribution de compensation qui leur permettra de financer le syndicat intercommunal nouvellement créé. Ceci a pour but de ne pas avoir d'incidence sur la fiscalité.

Notre commune sera représentée à la communauté de communes de Lacq par un délégué et un suppléant. Le conseil municipal a désigné Nadia Grammontin comme déléguée et Philippe Crabé comme suppléant.

Au syndicat intercommunal de Lagor, Nadia Grammontin et Philippe Crabé seront les deux représentants de la commune

Le comité des fêtes a participé activement au rayonnement du village, avec ses manifestations :

- **le vide greniers :**
Beaucoup de gens furent charmés par l'impact et le charme du centre de notre commune.
- **La fête:**
Le samedi qui réunit tous les accros de ce rendez-vous annuel.
Le dimanche qui débuta avec la messe dédiée à Sainte Madeleine, suivie d'un apéritif et d'un déjeuner dansant qui connut un franc succès

- **L'iroulère :**
avec sa convivialité, où la plus jeune (1 an) dégusta sa première « iròla » en compagnie de la doyenne (90 ans), et dont le bénéfice a été versé au téléthon.

Le mot du comité des fêtes

Etat civil
2010

Naissances: 2
Mariages : 1
Décès: 4

COMMUNE DE
CASTETNER

Bulletin d'information n°2

DÉCEMBRE 2010

Le mot du Maire

L'année qui se termine cède à l'année qui vient, et strictement fidèle aux objectifs fixés, voici à travers ces quelques pages de communication, la présentation de nos réalisations, de nos projets, de nos espoirs de réussir.

Dans sa conception, puissions-nous ressentir votre attachement à ce bulletin.

En ces temps d'incertitude dans de nombreux domaines, peut-on se contenter de vœux de bonheur et de santé dans une attitude béate ?

Exprimer des vœux, c'est croire en l'avenir, c'est vouloir sa promotion, avoir confiance.

C'est tout ce que je vous souhaite.

Parce que, connaissant vos vies, je sais que vous n'attendez pas tout des autres, et que vous saurez prendre en main tous les jours de cette nouvelle année, que je vous souhaite très bonne.

Très sincèrement. Je souhaite également une bonne année à notre nouvelle communauté de communes, et à nos importants projets pour nos bâtiments.

Tà s'i trobar de plan.

Le maire, Henri CONQUES

SOMMAIRE :

- **Le mot du Maire**
- **Salle des fêtes (page 2)**
- **Secrétariat de mairie (page 2)**
- **Aménagement de la mairie (page 2)**
- **Tabernacle (page 2)**
- **Réfection l'ancienne école (page 3)**
- **C.C.A.S. (page 3)**
- **SIVU scolaire (page 3)**
- **Adhésion à la communauté de communes de Lacq (page 4)**
- **Comité des fêtes (page 4)**
- **Etat civil 2010 (page 4)**



Le four à pain

Bonne année.

Bona annada.

Urte berri on.

Salle des fêtes

L'installation du chauffage dans la salle des fêtes qui a coûté près de 25 000 € est terminée et le bureau de contrôle a donné son aval.

Nouvelle
secrétaire de
mairie

Aménagement
des locaux de la
mairie

La salle des fêtes

Le conseil municipal a pris la décision de faire entreprendre des travaux de mise en conformité de l'office qui servait autrefois de cuisine. Ces travaux sont devenus nécessaires car nous ne sommes plus en adéquation avec les normes actuelles.

Le conseil municipal a fait un appel d'offres pour choisir l'architecte qui sera chargé de l'élaboration des plans, des devis, de la consultation des entreprises et du suivi des travaux.

C'est Madame Séverine Tardieu, architecte de Pau qui a été choisie.

Un avant projet et une estimation du montant des travaux seront déposés auprès du Conseil Général pour la fin février 2011 pour demander un subventionnement.

Si nous obtenons les subventions (la notification sera connue au mois de mai), nous pourrions poursuivre le projet et les travaux pourraient commencer à l'automne 2011.

La mairie

Remplacement de la secrétaire de mairie :

Suite à la démission de notre secrétaire Cécile Recalde, Emmanuelle Olhagaray a été recrutée depuis le 1 décembre 2009. Elle partage son service entre les communes de Labastide Chalosse, Argagnon et Castetner (où elle effectue 13h hebdomadaires)

Les travaux de réfection de la salle des fêtes font apparaître la nécessité d'utiliser une partie de la salle de la mairie pour y installer des toilettes pour personnes handicapées. Il faut donc rechercher de nouveaux locaux pour installer la mairie.

Après avoir étudié diverses solutions, le conseil municipal a décidé d'utiliser le logement communal inoccupé situé au dessus de la mairie et du quillier pour y installer les bureaux de la mairie.

L'accueil des personnes handicapées sera fait dans une partie de l'actuelle mairie au rez-de-chaussée. L'installation d'un interphone leur permettra de signaler leur présence.

Cette solution bien qu'imparfaite permettra d'améliorer les conditions d'accueil des administrés et a l'avantage de ne pas nécessiter un investissement financier lourd.

Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public sont les suivants :

Lundi de 13 h à 15 h 30.

Vendredi de 16 h à 18 h30.

L'église

Réfection du tabernacle : Les services des Bâtiments de France sont dans l'attente d'un deuxième devis, le premier leur paraissant surévalué.

Réfection de l'ancienne école

Les différents rapports qui nous ont été faits sur l'état du logement de l'ancienne école nous conduisent à mettre en œuvre une réfection intérieure totale du bâtiment. Après appel d'offres, le conseil municipal a choisi Olivier Chevalley, architecte à Orthez, qui sera chargé de l'élaboration des plans, des devis, de la consultation des entreprises et du suivi des travaux. Comme pour la salle des fêtes le dossier pour demander des subventions sera déposé en février.

Compte tenu des contraintes et des difficultés de relogement du locataire pendant la durée des travaux, il est envisagé de réaliser deux appartements. Lorsque le premier sera terminé, notre locataire l'occupera et ensuite on fera le deuxième qui sera proposé plus tard à un deuxième locataire. Cette solution est actuellement à l'étude et doit faire l'objet d'une validation de l'architecte et du bureau qui sera chargé de la sécurité du chantier.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS a été amené à annuler le goûter et l'animation à la salle communale prévu dans les premiers jours de janvier 2010 suite au décès de Nicole. L'objectif de cette journée était de rassembler toutes les générations du village autour d'un moment de convivialité.

Le CCAS a décidé de reporter cette journée au **dimanche 9 janvier 2011.**

Le CCAS souhaite que nous soyons nombreux pour commencer cette nouvelle année.



Nadia GRAMMONTIN
Responsable du CCAS

Goûter du CCAS du 4 janvier 2008 (photo Hervé Latrubesse)

S.I.V.U scolaire Biron Castetner Sarpourenx

Vous avez reçu il y a quelques semaines le numéro 2 du bulletin de l'école intercommunale.

Vous avez donc pu constater qu'avec 102 élèves et 4 classes nos enfants travaillent dans de bonnes conditions.

L'agrandissement du préau ajoutera du confort pour les récréations et les interclasses. L'équipement informatique devrait être réalisé en janvier 2011.

La participation de la commune de Castetner au financement du SIVU scolaire s'élève à 29 125 €.

16 enfants de Castetner y sont scolarisés.

En 2010, la commune a donc versé 1 820 € par enfant scolarisé (2 425 € en 2009). Cette dotation par enfant est en baisse car le nombre d'élèves est passé de 11 à 16.